



## Règlement intérieur de la plate-forme des déchets verts de Retzwiller

### Horaires d'ouverture :

*Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :*

Lundi	de 11h à 12h
Mercredi	de 9h à 16h
Samedi	de 10h à 16h

*Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :*

Mercredi	de 10h à 15h
Samedi	de 10h à 12h

### Accessibilité :

Un quai de déchargement est directement accessible aux véhicules. La plate-forme est réservée aux habitants des villages concernés et aux habitants de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace. Un justificatif de domicile sera demandé aux usagers (carte d'identité ou facture récente).

L'accès à la plate-forme est interdit aux professionnels et entreprises, y compris celles du périmètre communautaire (même si celles-ci effectuent un chantier pour le compte d'un foyer ou d'une commune).

### Définition :

*Sont admis dans les bennes à déchets verts :*

Branchages (diamètre maximum 10 cm et longueur 1,50 m), gazon, taille de haies, feuilles, petites souches sans terre (d'arbres fruitiers), déchets putrescibles du potager.

*Sont strictement interdits :*

Déchets verts souillés de plastique, de gravats, les sacs plastiques, les cartons, les fûts, le bois traité, les planches, les poutres, le caoutchouc, le fil de fer ...

### Vidange de la benne :

La commune de Retzwiller se charge de prendre contact avec la Société Sundgau Compost (1 rue de Ruederbach - 68560 HIRSINGUE - Tél. : 03-89-40-56-22), pour effectuer la vidange de la benne.

### Surveillance :

La surveillance du site est assurée par une personne désignée par la Commune pendant les jours et heures d'ouverture. Les utilisateurs de la plate-forme devront se conformer à ses recommandations.

Ce service est gratuit à l'utilisateur.

Les agents des Brigades Vertes ont mission de relever les infractions relatives au non respect du présent règlement.